

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

EHPAD La Soleillade

Relevé de conclusions CVS

Réunion du mardi 24 juin 2025

Présents :

Mme BOSSON, M GOURDON, M. JUREK, Représentants du collège des personnes ;
Mme Magalie GLEIZE, Représentant du collège des professionnels employés ;
Mme Véronique MICHEL-BASSON, Représentant des membres de l'équipe médico-soignante ;
Mme Marie-Claire HOURS, bénévole
Monsieur Victor LALLEMENT, Directeur ;
Mme Annie SALLES, Représentants des familles ou des proches aidants des PA ;
M. Ruben DELEUZE, Représentant de l'organisme gestionnaire (CCAS) ;

Excusés :

Mme Evelyne PRUJA, Représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;
Mme Françoise LEBOULCH, Représentants des familles ou des proches aidants des PA ;
Dr DUFOUR, médecin coordonnateur ;

La réunion débute à 13 h 30.

Véronique Michel-Basson est désignée comme secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du CVS précédent :

Pas de question, le procès-verbal du précédent Conseil de la vie sociale est voté à l'unanimité.

- Avis tarif différencié et modulé ;

Actuellement, la situation financière des EHPAD est largement déficitaire.

La Loi « Bien Vieillir » permet aux EHPAD d'appliquer des tarifs différenciés pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale et des tarifs modulés selon que les chambres soient individuelles ou doubles.

Ce dispositif permet de dégager des recettes supplémentaires.

Pour information, notre EHPAD dispose d'un prix de journée parmi les plus élevés de Lozère, de ce fait il n'est pas déficitaire.

Un tour de table de l'ensemble des participants pour avis est demandé. Il en ressort tout d'abord une idée d'effectuer un dédoublement complet des 7 chambres doubles pour pallier les difficultés d'occupation. M. Lallement rappelle que c'est l'idée majeure du projet immobilier avec une projection à 5 ans.

L'avis rendu à l'unanimité des membres présents est :

- Pas de mise en place du tarif différencié pour cette année
- Mise en place du tarif modulé avec une baisse de 1 euro pour les chambres doubles et une augmentation de 0,47 centimes pour les chambres simples

Cet avis fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion du CCAS prévu le 27 juin puis transmis au conseil départemental pour mis à jour des tarifs.

- Point sur les plaintes et réclamations :

Suite au dernier CVS, l'information a été transmise à Dr Dufour du souhait des familles d'avoir des informations sur l'état de santé de leur proche celui-ci y a répondu favorablement. Un mail a été transmis à l'ensemble des familles pour information. Rappel sur les modalités : Les familles doivent se signaler auprès du secrétariat pour prendre un rdv.

- Questions diverses :

Lors des temps d'échange, il est ressorti la question de l'alimentation : Concernant le dîner il n'y a pas d'évolution sauf au niveau du réchauffage. Suite au changement du four, une remise à niveau des agents de cuisine en soir a été réalisée.

Une commission de menu sera mise en place à la rentrée avec l'ensemble des intervenants en cuisine.

La séance est levée à 15h00

La date de la prochaine réunion est fixée au lundi 03 octobre



M. Marcel JUREK
Président du CVS